



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél: 01 42 60 11 49 - Fax: 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>

Paris le, 24 mars 2017

## COMPTE RENDU DE LA REUNION MULTILATERALE DU 16 MARS SUR LES PROFESSEUR.E.S TECHNIQUES

Le 16 mars 2017, nous avons rencontré en multilatérale ,la direction de la PJJ représenté par le DRH (Monsieur Deal) et une représentante du bureau des missions éducatives (Madame Lalumière), pour évoquer la question de l'avenir des professeur.e.s techniques.

En introduction, nous a été annoncé le début d'une négociation entre la D.P.J.J et l'Éducation Nationale pour envisager l'intégration du corps des PT dans celui des Professeur.e.s de Lycée professionnel (PLP).

Cette négociation pourrait s'engager sous de bons auspices selon la direction car elle est soutenue par la DGAFP et qu'une expérience similaire est en train de trouver son terme pour les professeur.e.s techniques de l'ONAC (office national des anciens combattants) qui a un corps de PT équivalent en volumétrie, ces dernier.ere.s seront intégré.e.s en septembre 2017. Cette intégration se ferait sous la forme d'une PNA Cette intégration se ferait sous la forme d'une PNA ( Les PT seraient payés par la PJJ mais gérés par l'E.N (carrière mobilité et avancement).t. Les PT seraient payé.e.s par la PJJ mais géré.e.s par l'E.N (carrière mobilité et avancement). La PJJ rendrait un avis pour les CAP d'avancement. Les PT pourront rester sur leurs postes mais dès lors qu'ils et elles demanderont à partir sur un autre poste à l'E.N, ils et elles ne pourront pas revenir à la PJJ et leurs postes fermeront derrière eux et elles. La DPJJ transformerait donc ceux-ci en poste d'éducateur.trice.s. Par conséquent aucune mobilité sur des postes PJJ ne sera plus proposée aux PT après cette intégration. Par ailleurs, la question des spécialités et leurs équivalences dans le corps des PLP n'a pas été encore travaillée par la DPJJ. Cependant tout cela reste à l'étape de l'hypothèse sachant que la DPJJ rencontre ce mardi (28 mars) l'Éducation Nationale.

Les PT recevront également un courrier accompagnant leur fiche salaire du mois d'avril leur expliquant le sort qui sera le leur et leur indiquant de se rapprocher des Conseillers Mobilités Carrière locaux afin de construire des projets avec chacun.e des PT titulaires.

La CAP de ce printemps 2017se déroulera selon les mêmes conditions que d'habitude et les postes de professeur.e.s techniques seront proposés uniquement aux professeur.e.s techniques.

Concernant les contractuel.le.s, la DPJJ réaffirme que la plupart seront remercié.e.s à l'exception de ceux et celles qui pourront être CDI.sé.e.s du fait d'une spécialité particulière ou du nombre d'années travaillées à la PJJ. La logique de la SDRH est de mettre fin à l'emploi des contractuel.le.s (PT) pour pérenniser et remplacer ces postes par des titulaires ... éducateur.trice.s.

Nous avons alertés lors de la CAP des PT de l'oubli de collègues PT qui auraient pu être concerné.e.s par le dispositif Sauvadet. De ce fait nous avons demandé la mise en place d'un dernier concours de ce type avant l'éventuelle intégration à l'Éducation Nationale,

En tout état de cause la DPJJ a réaffirmé le fait que pour animer les ateliers et les activités dans les UEAJ, les PT ne sont pas indispensables et qu'ils/elles ont vocation à être remplacé.e.s par des éducateur.trice.s. C'est la nouvelle doctrine d'emploi des UEAJ conditionnée par la réforme de l'insertion définie par la note sur les parcours d'insertion des mineur.e.s! Les UEAJ devront concentrer l'essentiel de leurs efforts à réorienter vers le droit commun les mineur.e.s qui lui seront confié.e.s. Si nous pouvons être en accord avec cette ambition nous savons qu'il y a nécessité pour le secteur de l'insertion à la PJJ d'avoir des moyens conséquents en personnels divers, en dispositifs variés et ce dans une temporalité importante. Ce n'est donc pas en supprimant le rôle des PT que nous y arriverons.

**La seule bonne nouvelle de cette audience est la réflexion sur la mise en place de poste de psychologue dans les UEAJ.**

Par ailleurs les modalités selon lesquelles les éducateur.trice.s pourraient postuler sur ces postes (formation, mobilité) ne nous ont pas encore été présentées. Pourtant se déroulent une série de commissions en administration centrale sur les contenus du travail en UEAJ et la montée en compétence des éducateur.trice.s est réfléchié avec l'ENPJJ.

Un comité de lecture du nouveau cahier des charges en UEAJ est constitué de personnels choisis par les directions interrégionales. C'est ainsi que l'administration nous annonce la tenue d'un CTC pour octobre 2017.

Nous restons consterné.e.s par la manière dont la DPJJ continue d'aborder ces sujets. Le sort des professeur.e.s techniques ne nous est présenté que par l'aspect « ressources humaine » tandis que les missions sont évoquées dans un autre espace. Ceci sans jamais réellement faire l'objet d'une présentation commune qui nous permettrait de comprendre l'ensemble du projet de la DPJJ pour le secteur de l'insertion.

Nous avons défendu ce point de vue en réaffirmant le rôle indispensable des PT aux côté des éducateur.trice.s, affirmant que c'est la combinaison de ces fonctions et la pluridisciplinarité qui garantissent un travail de qualité.

**Nous sommes très inquiet.e.s quant aux devenirs de ce secteur sachant que cette réforme est menée dans un contexte politique instable et que nous ne pouvons pas anticiper à ce jour le projet que fera la direction de la PJJ dans les mois à venir.**

**Nous seront attentif.ve.s et disponibles pour réfléchir avec les collègues des UEAJ ainsi que l'ensemble de personnels et les invitons à participer aux assemblées générales prévues dans les régions concernant l'insertion afin de porter une autre conception de notre travail dans le cadre des UEAJ.**

**C'est en s'unissant que nous pourrons nous faire entendre !**